

HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

*La Direction des Affaires Juridiques*

Monsieur Hervé PINTO  
BP 537  
97206 FORT DE FRANCE CEDEX

Paris, le **04 SEP. 2009**

*N/Réf : HA-ZO /2009-0742-002  
(à rappeler dans toute correspondance)*

Monsieur,

Par courriel en date 28 août 2009, vous avez saisi la haute autorité d'une réclamation relative à la non-reconnaissance, par la Poste de Fort de France, du syndicat C.D.M.T. POSTES.

Le différend soulevé dans votre réclamation ayant trouvé une issue favorable, la haute autorité vous a informé, le 13 juillet 2009, qu'elle procédait à la clôture de votre dossier

Au vu des éléments que vous indiquez dans votre courriel du 28 août 2009, je vous informe que j'ai décidé d'ouvrir à nouveau l'instruction de votre dossier sous une nouvelle référence, que vous voudrez bien mentionner dans vos courriers.

Je ne manquerai pas de vous informer de la suite qui sera réservée à votre réclamation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice juridique  
et par délégation,  
le chef du pôle public



Christine JOUHANNAUD



11, rue Saint Georges - 75009 Paris  
Tél. : 01 55 31 61 00 - Fax : 01 55 31 61 49  
www.halde.fr